



> PROTOCOLE DE DISCUSSION:

La réunion du 14 février a été l'occasion d'un recadrage des discussions du groupe de suivi national du protocole, de sa méthodologie, des ses ambitions et de ses enjeux en tenant compte des évolutions dans les académies.

L'objectif des discussions, tel qu'il a été reprecisé par le cabinet du ministre (qui a repris la main dans ce dossier) est d'obtenir un texte général d'orientation sur les grandes lignes de la réforme de l'enseignement professionnel fin avril sur lequel se positionneront les signataires du protocole.

Si le bac pro 3 ans est l'élément déclencheur de l'ensemble du travail engagé il ne constitue pas et de loin le seul point de réflexion. Il s'agit bien d'un protocole de discussion plus vaste sur la rénovation de l'ensemble de la voie professionnelle.

Suite à nos interventions, le ministère précisera à nouveau à tous les recteurs que les signataires sont des interlocuteurs privilégiés et que doit s'engager partout avec eux un dialogue constructif (> *Signalez-nous le cas échéant l'absence de réunion d'un groupe de suivi « signataires » du protocole dans votre académie*). Partout où les recteurs ne respectent pas le protocole nous avons obtenu l'assurance d'une intervention du ministère pour mieux « expliquer » les notes déjà diffusées.

Nous avons obtenu l'assurance de l'envoi dans les prochains jours d'un document aux recteurs complétant le guide envoyé le 16 janvier :

- Ce document précisera que les moyens horaires pour les classes de seconde pro devront être au minimum les mêmes que ceux attribués aux actuelles classes de première année de BEP (> pas forcément suppression d'une heure de module) et que des moyens complémentaires d'accompagnement sont souhaitables.
- Il précisera qu'il s'agit bien d'offrir à tous les élèves, dans un bassin de formation donné, la possibilité de préparer une formation de niveau V, oubliée dans certaines académies pour le moment, en créant des sections CAP ou BEP si nécessaire.
- Il précisera également les procédures d'information et d'orientation au collège.

Nous avons demandé des moyens spécifiques pour les équipes qui se lancent dans une expérimentation qui nécessitera un engagement important.

Nous avons proposé que l'apprentissage fasse partie du champ de nos discussions. Le SNETAA s'est opposé à cette proposition, refusant de prendre en compte la réalité de la formation de 400 000 jeunes. Nous devons dans le cadre de la réflexion prendre en compte l'ensemble des acteurs, des outils, des publics. Au SE-UNSA nous serons une force de propositions pour enrichir l'offre de formation de l'enseignement professionnel dans le respect du statut de chacun.

La suite du protocole se déroulera en 7 réunions avec chacune un thème défini.

1 LA SECONDE PROFESSIONNELLE le 6/3 à 14h30

Elle traitera des champs professionnels élargis, de l'équilibre enseignement général et pro, de l'aide aux élèves, du volume de formation, de l'articulation des parcours, des modalités de qualification...

2 LES PARCOURS et les PASSERELLES le 11/3 à 16h

Quels seront les parcours possibles ? Comment s'articuleront-ils entre eux ? Comment peuvent s'articuler des modalités différentes comme l'apprentissage et le scolaire à plein temps ?...

3 LES MODALITES DE QUALIFICATION DE CERTIFICATION le 20/3 à 16h

S'agira-t-il de certifications ou de diplômes ?... Les modalités seront-elles le CCF, les épreuves ponctuelles ?

4 POURSUITE D'ETUDE EN BTS le 31/3 à 14h30

Quels outils seront donnés aux élèves en terminale mais aussi en BTS pour la réussite de la poursuite d'étude ?

5 ORIENTATION le 10/4 à 14h30

Il s'agit là de traiter de l'acquisition du socle commun, des options découvertes professionnelles, des 3^{ème} diversifiées, de l'organisation de l'orientation...

6 La GRH le 16/4 à 14h30

Quelles seront les conditions de travail des enseignants dans ce nouveau contexte ?...

7 REUNION BILAN le 30/4 à 14h30

Chaque thème donnera lieu à un travail approfondi du syndicat. Les responsables de branche tech et pro seront sollicités pour mobiliser les compétences de leurs réseaux.

Une fiche de communication à diffuser largement (objectif 2008) sera envoyée la semaine prochaine, lorsque le document complémentaire aux recteurs promis par le ministère sera effectivement communiqué.

> L'EMPLOYABILITE DES ELEVES :

Eric Besson est chargé d'évaluer « l'employabilité de élèves » par le ministre Xavier Darcos.

D'après le ministre la connaissance de l'employabilité des filières d'enseignement modifiera profondément l'information des différents acteurs (familles- éducation nationale – professionnels...) .Cela permettra selon lui enfin aux familles d'effectuer des choix d'orientation en fonction des débouchés comme si ce n'était pas le cas aujourd'hui. L'insertion dans le monde professionnel constituera un critère et l'autre sera le salaire .Nous pourrons alors entrevoir de mesurer le rendement de la formation reçue et accroître la coopération entre filière d'enseignement et branches professionnelles. L'évaluation étudiera les variations selon les filières mais aussi selon les niveaux de qualification, les diplômes et les modes d'obtention (du statut scolaire à la formation continue en passant par la validation des acquis de l'expérience).

Nous pouvons déplorer une vision élitiste de l'enseignement pro qui ne tient pas compte du public concerné, de leur difficulté d'insertion et qui valorise par ces critères les formations supérieures. Nous observons avec intérêt et vigilance l'approche du ministère sur l'ensemble des composantes de la formation professionnelle (formation initiale, continue et vae). Le ministère intègre chacune de ces voies comme un accès possible à l'employabilité et les met en concurrence. Nous serons vigilants aux conclusions de l'étude menée. Cela conforte notre approche de la formation professionnelle et la nécessité de trouver des solutions globales au devenir de l'enseignement professionnel pour lui donner un avenir responsable loin des corporatismes suicidaires de certains...

> LES EPREUVES DES CA PLP REPORTEES

En raison de la grève de l'Imprimerie nationale du site de Choisy depuis le 21 janvier 2008, **les épreuves écrites d'admissibilité** des concours de recrutement externe et troisième concours des professeurs de l'enseignement professionnel public et privé initialement fixées le mardi 19 février et le mercredi 20 février 2008, **sont reportées au mercredi 26 mars et au jeudi 27 mars 2008**. Ce sont 16 515 candidats inscrits dans 36 sections du secteur professionnel qui recevront une nouvelle convocation des services des examens et concours.

Postes offerts au C.A.P.L.P externe.

1 288 postes offerts au C.A.P.L.P. externe à la session 2008 pour 1436 en 2007 et **155 contrats** offerts au CAFEP - P.L.P. à la session 2008(enseignement privé)

Postes offerts au troisième concours du C.A.P.L.P.

30 postes offerts au troisième concours du C.A.P.L.P. à la session 2008 pour 49 en 2007 et **15 contrats** offerts au troisième concours du CAFEP - P.L.P. à la session 2008(enseignement privé)

Postes offerts au C.A.P.L.P. interne

220 postes offerts au C.A.P.L.P. interne à la session 2008 pour 244 en 2007
148 contrats offerts au C.A.E.R. - P.L.P. à la session 2008(enseignement privé)

Vous trouverez à cette adresse l'ensemble des postes offerts répartis par section et option
<http://www.education.gouv.fr/cid4605/postes-contrats-offerts.html>